



20^{ème} Championnat Départemental de Seine et Marne par Equipe

Dimanche 4 octobre 2020

Golf du Réveillon (77)

Règlement 2020

Clôture des engagements des A.S. des clubs : **15 septembre 2020**

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement général des épreuves de la Ligue Ile de France.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS

REGLEMENT (Cf : règle générale des compétitions de la Ligue):

Le Championnat Départemental est une compétition organisée pour les Associations Sportives des Clubs de Seine-et-Marne à jour de leurs cotisations départementales, de ligue et fédérales.

L'Association Sportive du Club devra confirmer sa participation au plus tard le 15 septembre 2020, accompagné du droit d'inscription de 150 € chèque à l'ordre du Comité Départemental.

L'Association Sportive du Club devra communiquer la liste des participants à ce championnat pour **le 21 septembre 2020** au plus tard au Golf du Réveillon (fax 01.60.02.06.58).

Les joueurs et joueuses devront avoir leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la FFGolf (sur l'Extranet) à la date de clôture des inscriptions à l'épreuve sous peine de non-participation. En cas de participation d'un joueur ne répondant pas aux conditions de l'épreuve, il sera disqualifié, et son score ne pourra, en aucun cas, compter pour le classement par équipe.

FORMULE DE JEU & SERIE :

Interclubs par équipe composée de 12 joueurs représentant 12 catégories.

Toutes séries : Simple en Stroke Play 18 trous, classement en Brut.

Attention : Pour les U12, l'index maximum autorisé sera de 53,5 et la formule « maximum score » sur un trou sera utilisée avec un maximum de 5 au-dessus du par. Au-delà, le joueur relèvera sa balle et marquera 5 au-dessus du par.

1 Catégorie Homme – Un joueur
1 Catégorie Dame – Une joueuse

1 Catégorie Seniors Messieurs	– Un joueur
1 Catégorie Seniors Dame	– Une joueuse
1 Catégorie Mid-Amateur Homme	– Un joueur
1 Catégorie Mid-Amateur Dame	– Une joueuse
6 catégories Jeunes	– Un joueur MINIME
	– Une joueuse MININE
	– Un joueur BENJAMIN
	– Une joueuse BENJAMINE
	– Un joueur U12
	– Une joueuse U12

Aucun sur-classement ne sera autorisé, hormis pour les catégories Homme et Dame, où tout joueur, quel que soit sa catégorie, pourra représenter son club.

CLASSEMENT INDIVIDUEL

Il n'y aura qu'un classement par catégorie : le classement Brut. Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un trophée, le premier ayant aussi le Titre de Champion de Seine et Marne 2019 de sa catégorie.

En cas d'égalité dans une catégorie, il sera appliqué la règle générale (meilleur retour, ensuite sur les 6, 3 et dernier trou du tour conventionnel).

CLASSEMENT PAR EQUIPE (Cf. règles générales des épreuves par équipe de la Ligue) :

Un classement par équipe sera effectué en prenant en compte les 3 premiers joueurs (ses) par catégorie rapportant à leurs clubs, respectivement :

Le premier 4 pts - Le deuxième 2 pts - Le troisième 1 pt
Par ailleurs, le club marque un point par joueur présent rendant sa carte de score.

Le Club vainqueur, qui portera le titre de Champion de Seine et Marne des clubs 2020, sera celui totalisant le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, les Equipes seront départagées comme suit :

Le club ayant le plus de titres individuels, puis celui ayant le plus de joueurs classés dans les 3 premiers, puis celui ayant le plus de 4ème, puis de 5ème ...etc.

Le Trophée de Champion des clubs de Seine et Marne sera confié au Club gagnant pour un an. Pour des raisons d'uniformité, celui-ci aura la charge de la gravure de son nom sur le Trophée. Pour cela le Comité communiquera l'adresse de l'établissement.

TEMPS DE JEU : Le "Prêt Jouez" doit être appliqué

MARQUES DE DEPARTS :

Catégorie	« Elite »	Marques Blanches ou Bleues
Catégorie	Seniors	Marques Jaunes ou Rouges
Catégorie	Mid-Amateur	Marques Blanches ou Bleues
Catégorie	Minime	Marques Blanches ou Bleues

Catégorie Benjamin Marques Jaunes ou Rouges
Catégorie U12 Marques Bleues ou Violettes

L'ordre des départs sera le suivant :

D'abord les joueurs partant des marques blanches et bleues (Elite, Mid-amateur et Minimés) partiront dans l'ordre des index

Puis les seniors et benjamins (marques jaunes ou rouges) partiront par ordre d'index

Puis les U12 (marques bleues ou violettes) partiront par ordre d'index

COMITE DE L'EPREUVE :

Le comité du championnat est composé d'un représentant du Comité Départemental de Seine-et-Marne, d'un représentant de la Commission Sportive du club organisateur et d'un représentant d'une des AS.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de prendre toute décision qu'il jugera utile au bon déroulement de la compétition.

CADETS

En rapport avec les conditions exceptionnelles (covid19), le cadayage n'est pas autorisé

CHARIOT ELECTRIQUE:

L'utilisation d'un chariot électrique est autorisée.

ACCOMPAGNATEURS :

Pendant tout le déroulement de cette compétition, les accompagnateurs sont autorisés et doivent se tenir à distance raisonnable des parties, pour ne pas les gêner. Ils ont l'interdiction formelle d'aller sur les greens. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur accompagné.

EPREUVE NON-FUMEURS:

Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

ETIQUETTE :

Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.

Le Comité Départemental exige de la part des joueurs une excellente attitude générale (étiquette, respect des installations et des dirigeants, fair-play, ...).

AUTORISATIONS A FOURNIR

Un document devra être signé pour les jeunes :

- Une autorisation parentale pour le droit à l'image.
- Une autorisation parentale pour l'autorisation de prélèvement anti dopage.
- Une autorisation parentale d'urgence médicale et chirurgicale.



**20^{ème} Championnat Départemental
de Seine et Marne par Equipe**

**Dimanche 4 octobre 2020
Golf du Réveillon (77)
Règlement 2020**

Clôture des engagements des AS des Clubs : 15 septembre 2020

Les engagements et règlement sont à envoyer au Président de la Commission sportive du CDgolf77, Jean-Pierre Caillaud à son adresse 18 rue Jean Jaurès 94510 La Queue en Brie caillaud.jeanpierre@neuf.fr

Les Clubs devront fournir la liste des participants à ce championnat pour le **21 septembre 2020 au plus tard**, au Golf du Réveillon à Lésigny Tel : 01 60 02 17 33 Fax : **01 60 02 06 58**
E-mail : accueilgolflesignyreveillon@yahoo.fr, avec une copie à caillaud.jeanpierre@neuf.fr

Golf : **N°** :

Nom	Prénom	Catégorie	Index	N°Licence
1 -		MESSIEURS		
2 -		DAMES		
3 -		SENIORS MESSIEUR		
4 -		SENIORS DAMES		
5 -		Mid-Amateurs MESSIEURS		
6 -		Mid-Amateurs DAMES		
7 -		MINIMES GARÇONS		
8 -		MINIMES FILLES		
9 -		BENJAMINS		
10 -		BENJAMINES		
11 -		U12 GARÇON		
12 -		U12 FILLE		

Tout joueur inscrit sur la fiche d'inscription devra avoir son certificat médical enregistré sur Fléole à la clôture des inscriptions sous peine de non-participation. **En cas de participation d'un joueur ne répondant pas aux conditions de l'Epreuve, il sera disqualifié et son score ne pourra, en aucun cas, compter pour le classement par Equipe.**